



Communiqué de Presse – 23 octobre 2020

La majorité accepte enfin de débloquent 200 millions pour les professionnels du domicile : un bon début mais peut et doit mieux faire !

Jeudi soir, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement en séance publique portant à 200 millions d'euros l'enveloppe annuelle pour revaloriser les métiers du domicile.

Le député Gérard Leseul salue ce premier pas. C'est un bon début mais ce n'est pas assez et les premières revalorisations n'interviendront qu'à partir du mois d'avril 2021.

Pour assurer une véritable revalorisation des professions du domicile, les professionnels du secteur estiment qu'il faudrait débloquent en réalité 500 millions d'euros plus 100 millions pour les déplacements effectués par les SAAD.

Gérard Leseul, élu le 29 septembre dernier, a déjà interpellé le gouvernement à deux reprises sur le sujet.

Une première fois dans le cadre d'une séance de question au gouvernement pour rappeler que les partenaires sociaux se sont accordés sur la revalorisation du point d'indice de référence dès la conférence salariale du 27 février mais que le gouvernement n'a toujours pas signé l'avenant permettant cette revalorisation salariale. Puis, une seconde fois dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 pour souligner l'urgence d'une revalorisation immédiate sans attendre le projet de loi « Grand âge et autonomie » qui tarde toujours à voir le jour.

« Les métiers du domicile sont sous-valorisés et sous-reconnus et sous tension. Ils démontrent pourtant chaque jour leur rôle essentiel de lien social en assurant la dignité des personnes les plus vulnérables et les plus fragiles. Plus que des petits pas, il faut un acte fort et majeur pour revaloriser dans la durée les métiers du domicile ! »